Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-24_03_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 04 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 MARS 2026

Le mercredi quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi dix-neuf février conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 24	Nombre de votants : 27
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 26
	Nombre de votes contre : 1

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. MENEUST Philippe, Mme LESAGE Catherine, M. BELLANGER Rodolphe, M. DELINOTTE Thibault, Mme CÖENT Annie

Absents Excusés :

Mme LAMART Dominique procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme FONTENAY Julie procuration à M. LAMBALLAIS Antoine, M. CHAHID Mohamed, M. GUETTE Christian.

M. Michel BOURTOURAULT a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 19 février 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026 est lu et arrêté.

24_03_2026 – FINANCES – INTERCOMMUNALITÉS – PARTICIPATIONS COMMUNALES 2026 – SYNDICAT DE LA PISCINE DE LA CONTERIE

Monsieur Thibault DELINOTTE, Conseiller municipal membre du bureau du Syndicat de la Piscine de la Conterie rappelle au conseil que les participations aux structures intercommunales sont inscrites au chapitre 65 – article 65561 au budget.

Ces participations doivent permettre de réaliser des apports en trésorerie et de réaliser le programme d'investissement. Le montant inscrit dans la présente délibération est issu de la proposition faite par le bureau syndical et pourrait devoir être modifié suite au conseil syndical.

Il est proposé d'accepter pour l'année 2026 les participations à verser au syndicat intercommunal de la piscine de la Conterie auquel adhère la commune selon le tableau de répartition ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-24_03_2026-DE

Syndicats Intercommunaux	Montants des participations 2025	Montants des participations 2026*	Observations
Syndicat Intercommunal de la piscine de la Conterie	**211 227 €**	**213 986 €**	Le 1er acompte est versé sur la base de 50 % de la participation N-1 en janvier soit **105 613,50 €** Le second acompte de 30% de la participation de l'année N sera versé en avril pour un montant de **64 195€**
			Le solde étant à verser en Octobre pour un montant de **44 177.70 €**

- **Délibération approuvée à la majorité (**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

